Université de Strasbourg

DÉLIBÉRATION
Conseil d'administration

Séance du 2 juin 2026

Délibération n°93 -2026 Point 5.8.1.2

Point 5.8.1.2 de l'ordre du jour
Création du DU Propriété Intellectuelle et Management de l'IA - Faculté des sciences économiques et de gestion

EXPOSE DES MOTIFS :

L'essor de l'Intelligence Artificielle (IA) transforme de nombreux secteurs, y compris celui de la Propriété Intellectuelle (PI). Cela s'inscrit dans un contexte de transformation numérique rapide et de croissance des technologies de l'information.

Les entreprises investissent massivement dans l'IA et la gestion des données pour rester compétitives. L'IA est perçue comme un moteur d'innovation qui peut transformer les modèles économiques et offrir de nouvelles opportunités de croissance. Les innovations basées sur l'IA touchent à des domaines sensibles, tels que la protection des algorithmes, l'utilisation des bases de données et les oeuvres générées par des intelligences artificielles, nécessitant une maîtrise fine des enjeux techniques et juridiques.

Ce contexte dynamique et en évolution rapide nécessite une formation continue et une adaptation constante afin de naviguer efficacement dans ces domaines complexes et interconnectés. Il est essentiel de former les professionnels pour qu'ils comprennent les implications techniques, stratégiques, et juridiques de l'IA dans le domaine de la PI et les intègrent dans la poursuite de leurs missions.

Ce cycle de formation s'inscrit dans la volonté de renforcer l'expertise des acteurs de l'innovation et de la recherche pour anticiper les défis émergents et naviguer efficacement dans cet environnement complexe et dynamique.
Protéger les innovations générées avec l'IA et générant de l'IA nécessite une approche interdisciplinaire et technique pour répondre aux impératifs contractuels et stratégiques de compétitivité et de performance économique
La création du Diplôme d'Université « Propriété intellectuelle et Management de l'intelligence artificielle » répond ainsi à un double enjeu :

- un enjeu professionnel, en formant des experts capables d'acquérir une compréhension approfondie des technologies d'intelligence artificielle et de leurs implications juridiques, stratégiques et opérationnelles en matière de propriété intellectuelle, de gestion des données et de contractualisation;
- un enjeu académique et institutionnel, en positionnant l'Université de Strasbourg sur un champ à forte valeur ajoutée, à la croisée du management de l'innovation, de la propriété intellectuelle et de l'intelligence économique.

Ce DU relève d'un travail de fond engagé depuis plusieurs mois par l'IEEPI, fondé sur l'analyse des besoins exprimés par les entreprises, les directions innovation, R&D, juridiques et les écosystèmes d'innovation. Ils répondent à des déficits de compétences clairement identifiés et aujourd'hui non couverts de manière structurée par l'offre académique existante.

Ce DU de niveau master, proposé par le SFC, sera proposé au tarif 5940€.

Le 5 mai 2026, la CFVU a approuvé avec 31 voix pour.

Validation en conseil de composante : 30 mars 2026

Rapporteur : Rachel SCHURHAMMER, Vice-présidente

Délibération :
Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve la création du DU Propriété Intellectuelle et Management de l'IA - Faculté des sciences économiques et de gestion.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	36
Nombre de voix pour	32
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	3
Ne participe pas au vote	1

Destinataires :

- Monsieur le Recteur délégué pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 4 juin 2026

La Directrice générale des services

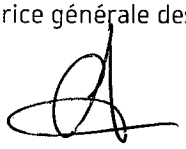

Valérie GIBERT

Université de Strasbourg

Maquette

Création du DU Propriété intellectuelle et Management de l'intelligence artificielle

pour l'année universitaire ***2026/2027***

Veiller à la présence des annexes (obligatoires en gras) :

- [ ] **1. Fiche RNCP de référence (sauf DU en form. initiale)**
- [ ] **2. Maquette extraite d'Ametys**
- [ ] **3. Synthèse des coûts de la composante extraite d'Ametys**
- [ ] **4a**. SOIT Budget (hors alternance)
- [ ] **4b**. SOIT Budget (si alternance)
- [ ] **5a. Référentiel de compétences**
- [ ] **5b. Référentiel de formation**
- [ ] **5c.** Croisement référentiel – fiche RNCP (si diplôme national, FC, apprentissage)
- [ ] 6. Calendrier d'alternance (si alternance)
- [ ] 7. Lettre de soutien (si alternance)
- [ ] 8. Projet d'accord (si partenariat national ou international)

Note : un intitulé clair et bref, à l'intention d'un public non informé, est souhaité. Il apparaîtra tel quel sur le parchemin officiel du diplôme

A retourner par le Directeur de composante, copie au responsable administratif de composante

À la DES : des-appui@unistra.fr,

Au Service de formation continue, le cas échéant : dominique.schlaefli@unistra.fr

Table des matières - (les points signalés par une * sont des champs obligatoires pour les référentiels Qualiopi et HCERES)

I. Cadrage de l'offre de formation – rappels et vérifications **2**

II. Nature de la demande * **3**

A. Régime d'études *3*

B. Modalités de formation *3*

III. Exposé des motifs de la [création / ouverture en alternance] * **3**

IV. Composante porteuse : **7**

A. Composantes ou services (SFC, IDIP, …) associées : SFC ***Erreur ! Signet non défini.***

Autre composante associée : Faculté des sciences économiques et de gestion ***Erreur ! Signet non défini.***

*B. Partenaires extérieurs / Centre de formation par l'apprentissage ** *7*

V. Responsable de la formation pour l'Université de Strasbourg * **8**

VI. Conditions d'admission et public concerné * **8**

*A. Mode de recrutement / sélection ** *8*

B. Effectifs *9*

VII. Équipe pédagogique * **9**

A. Enseignants universitaires *9*

Professionnels *9*

VIII. Enseignements * **9**

A. Respect du cadrage de l'offre de formation *9*

IX. Modalités d'évaluation des étudiants * **11**

A. Axes principaux d'évaluation *11*

B. Approche par compétence *11*

X. Dispositifs de suivi de la qualité de la formation * **11**

XI. Budget prévisionnel **12**

I. Cadrage de l'offre de formation – rappels et vérifications

Complétez le tableau suivant, qui vous rappelle les points attendus par le Cadrage de l'offre de formation et le Vademecum des diplômes d'université.

Respect de l'architecture de l'offre de formation	OUI / NON	Commentaires
DN - Le nombre de semestre correspond au cadrage de l'offre de formation		
DN - Le nombre d'ECTS correspond au cadrage de l'offre de formation		
Le volume horaire correspond au cadrage de l'offre de formation	OUI	
DN - Une passerelle est identifiée selon la note de cadrage de l'offre de formation		
La formation formule un contrat pédagogique pour chaque étudiant		
Le nombre d'UE par semestre est au maximum de 10	OUI	
La répartition des coefficients par UE respecte la note de cadrage de l'offre de formation	OUI	
DN - Le tronc commun minimal entre les parcours respecte la note de cadrage de l'offre de formation		
Le poids des coefficients et des ECTS au sein de la maquette respecte la note de cadrage de l'offre de formation	OUI	
Compétences & connaissances	OUI / NON	**Commentaires**
DN - Le volume des compétences disciplinaires correspond au cadrage de l'offre de formation	OUI	
DN - La formation respecte le volume d'UE de langue vivante	NON	Le DU est proposé exclusivement en langue française
DN - La formation intègre des enseignements disciplinaires en langue étrangère conformes au cadrage de l'offre de formation	NON	Cf. supra
DN - La formation intègre des enseignements aux compétences numériques conformes au cadrage de l'offre de formation	NON	Le DU s'adresse à des professionnels ayant déjà les compétences numériques requises
DN - La formation intègre des compétences méthodologique conformes au cadrage de l'offre de formation	OUI	
Préparation à l'insertion professionnelle	OUI / NON	**Commentaires**
DN - La formation intègre un projet professionnel de l'étudiant conforme au cadrage de l'offre de formation		
DN - La formation intègre des mises en situation professionnelles conformes au cadrage de l'offre de formation		
Certifications	OUI / NON	**Commentaires**
DN - Lorsque la formation intègre des certifications obligatoires, les étudiants sont préparés au passage de ces certifications		
Pilotage	OUI / NON	**Commentaires**
Un conseil de perfectionnement au niveau de la mention (ou de chaque parcours) est mis en place	OUI	
Un responsable titulaire est identifié pour chaque parcours	OUI	
DN - Chaque parcours a identifié un adossement à la recherche (laboratoire)		
Le seuil minimum d'ouverture de la mention est respecté conformément à la note de cadrage		
Le seuil minimum d'ouverture d'un enseignement (15 au niveau L, 10 au niveau M) est (et sera) respecté	OUI	
En cas de formation en apprentissage ou en formation continue, le cahier des charges Qualiopi est respecté	OUI	
L'ensemble des pièces attendues sont jointes au dossier	OUI	

II. Nature de la demande *

A. Régime d'études

☐ formation initiale hors alternance ; ☑ **formation continue** ; ☐ formation en alternance (contrat d'apprentissage et/ou contrat de professionnalisation)
Indiquer si la formation bénéficie d'une expérience de l'alternance : ☐ oui / ☑ non

B. Modalités de formation

□ Formation en présentiel ; □ Formation à distance ; ☑ Formation hybride (présentiel et distanciel)
Langue d'enseignement : Français (modifier si besoin)
Niveau de langue exigé pour le bon suivi de la formation : C1 (utilisateur expérimenté, autonome)

III. Exposé des motifs de la [création / ouverture en alternance] *

CONSIGNES - Cette rubrique est l'argumentaire principal de la demande, à l'intention des élus des conseils de composante et centraux. Elle doit donc être renseignée de façon adaptée à la nature de la demande, avec soin, clarté et brièveté.

Description des objectifs et intérêt de la formation

Expliquez les objectifs de la formation en termes de compétences (joindre les référentiels de formation, annexes 5) et démontrez son intérêt par rapport à l'environnement national, scientifique, sociétal, professionnel, ou international, étayé par des données.

L'essor de l'Intelligence Artificielle (IA) transforme de nombreux secteurs, y compris celui de la Propriété Intellectuelle (PI). Cela s'inscrit dans un contexte de transformation numérique rapide et de croissance des technologies de l'information.

Les entreprises investissent massivement dans l'IA et la gestion des données pour rester compétitives.
L'IA est perçue comme un moteur d'innovation qui peut transformer les modèles économiques et offrir de nouvelles opportunités de croissance. Les innovations basées sur l'IA touchent à des domaines sensibles, tels que la protection des algorithmes, l'utilisation des bases de données et les œuvres générées par des intelligences artificielles, nécessitant une maîtrise fine des enjeux techniques et juridiques.

Ce contexte dynamique et en évolution rapide nécessite une formation continue et une adaptation constante afin de naviguer efficacement dans ces domaines complexes et interconnectés. Il est essentiel de former les professionnels pour qu'ils comprennent les implications techniques, stratégiques, et juridiques de l'IA dans le domaine de la PI et les intègrent dans la poursuite de leurs missions.

Ce cycle de formation s'inscrit dans la volonté de renforcer l'expertise des acteurs de l'innovation et de la recherche pour anticiper les défis émergents et naviguer efficacement dans cet environnement complexe et dynamique.

Protéger les innovations générées avec l'IA et générant de l'IA nécessite une approche interdisciplinaire et technique pour répondre aux impératifs contractuels et stratégiques de compétitivité et de performance économique

La création du **Diplôme d'Université «Propriété intellectuelle et Management de l'intelligence artificielle»** répond ainsi à un double enjeu :

- un enjeu professionnel, en formant des experts capables d'acquérir une compréhension approfondie des technologies d'intelligence artificielle et de leurs implications juridiques, stratégiques et opérationnelles en matière de propriété intellectuelle, de gestion des données et de contractualisation;
- un enjeu académique et institutionnel, en positionnant l'Université de Strasbourg sur un champ à forte valeur ajoutée, à la croisée du management de l'innovation, de la propriété intellectuelle et de l'intelligence économique.

Ce DU relève d'un travail de fond engagé depuis plusieurs mois par l'IEEPI, fondé sur l'analyse des besoins exprimés par les entreprises, les directions innovation, R&D, juridiques et les écosystèmes d'innovation. Ils répondent à des déficits de compétences clairement identifiés et aujourd'hui non couverts de manière structurée par l'offre académique existante.

Le travail préparatoire ayant conduit à la définition du **DU «Propriété intellectuelle et Management de l'intelligence artificielle»** repose sur une démarche structurée d'ingénierie de formation et d'ingénierie de compétences, menée conjointement par l'IEEPI (en particulier Madame Anne GROUSELLE, directrice générale et Madame Aurélie TAMISIER, Responsable pédagogique et ingénierie de formation) et des professionnels reconnus du secteur de l'IA, à la croisée des expertises juridiques, techniques, stratégiques et managériales.

La phase amont a été menée conjointement avec des professionnels de la matière qui ont contribué à la réflexion sur le référentiel de compétences, les situations professionnelles visées et les attendus opérationnels du parcours, garantissant ainsi une parfaite adéquation entre les contenus du DU, les réalités du terrain.

Cette formation vise à doter les apprenants de compétences immédiatement mobilisables en entreprise, tout en s'inscrivant pleinement dans les référentiels nationaux de compétences, et en particulier dans le cadre du RNCP n°35910 – *Management de l'innovation*.

À l'issue de la formation, les participants seront capables notamment de :

- Comprendre les concepts fondamentaux de l'IA, son vocabulaire et applications techniques.
- Appréhender les enjeux et les risques juridiques liés à l'IA, notamment en matière de PI et d'implications contractuelles
- Développer des compétences pour avoir les bons réflexes et gérer les questions de PI et d'environnement contractuel dans des projets impliquant l'IA.
- Savoir déployer des solutions IA tout en garantissant la conformité réglementaire, la sécurité des données et la gestion des risques juridiques liés à leur intégration.
- Intégrer de manière critique et contrôlée les outils d'intelligence artificielle dans une chaîne de droit maitrisée.
- Adopter une posture professionnelle, éthique et collaborative dans des contextes d'innovation et de décision.

La formation est structurée autour de 6 unités d'enseignement, 5 ateliers pratiques et 1 projet tutoré, articulant apports méthodologiques, mises en pratique, études de cas, méthodologie et tutorat.

À travers ce DU, l'Université de Strasbourg et la FSEG affirment leur capacité à anticiper les évolutions des métiers, à répondre aux besoins du tissu socio-économique et à renforcer leur positionnement sur les enjeux stratégiques contemporains de l'innovation, de l'IA et de la propriété intellectuelle.

Le parcours de formation, le référentiel de compétences, ainsi que le croisement du parcours de formation avec les blocs de compétences de la fiche RNCP 35910 sont détaillés plus loin dans le document.

Insertion professionnelle et poursuites d'études

Détaillez les débouchés professionnels pour les diplômés, les options d'études post-diplôme, le lien avec le marché du travail visé, les métiers-types visés, etc. Pour cela, vous pouvez vous référer à la nomenclature/code ROME (https://www.pole-emploi.fr/candidat/le-code-rome-et-les-fiches-metiers-@/article.jspz?id=60702)et vous référer aux cursus offerts par l'université (www.unistra.fr/etudes).
Joindre la fiche issue Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) du diplôme (annexe 1)
Préciser le code ROME, les secteurs d'activité, et types de structure, ciblés par le projet (secteur privé, secteur public…) :

Expliciter les besoins socio-professionnels sur lesquels s'appuie la demande d'ouverture (éléments qualitatifs et quantitatifs) (ex : volume des offres d'emploi sur les codes rome et secteurs d'activités qui constituent le périmètre disciplinaire mais aussi géographique de votre formation) :

Le **Diplôme d'Université « Propriété intellectuelle et Management de l'intelligence artificielle»** s'adresse prioritairement à des professionnels en activité ou en reconversion souhaitant renforcer ou faire évoluer leurs compétences dans les domaines de l'innovation, de la propriété intellectuelle et de l'intelligence artificielle.

Métiers et fonctions impactés par la formation :

- Ingénieurs et développeurs
- Business Developpers
- Managers ou chargés de projets
- Chargés d'affaires ou de valorisation
- Chef de projet innovation / R&D
- Consultant en innovation et stratégie technologique
- Juristes
- Ingénieurs brevet
- Tout professionnel pour lequel l'IA est une véritable composante de son activité (Utilisateurs ou Générateurs d'IA)

Codes ROME principalement concernés (à titre indicatif) :

- M1402 – Conseil en organisation et management d'entreprise
- K1605 – Stratégie économique
- H1402 – Management et ingénierie méthodes et industrialisation
- H1206 – Management et ingénierie études, recherche et développement industriel

Les entreprises visées peuvent être de grandes entreprises ou ETI mais également des PME PMI de tous secteurs d'activités industrielles (nouvelles technologies, aéronautique, électromécanique, microtechnique, chimique, pharmaceutique, biotechnologie, énergie, agroalimentaire, télécommunications,…), des startup ainsi que des organismes publics (impliqués notamment dans la recherche et la valorisation).

Cohérence et complémentarité de la formation

Expliquez comment la formation s'intègre dans l'offre existante de la discipline ou de l'université, en mentionnant les compétences en amont et en aval qu'elle utilise ou apporte : complémentarité, continuum…

Obligatoire pour le 1e cycle - Identifier au moins une formation vers laquelle ou de laquelle une orientation est possible, de manière à privilégier la fluidité des cursus au sein de l'offre de formation. Les modalités de mise en œuvre de la passerelle sont à préciser :

Indiquer les formations du même domaine d'activité (formations en alternance – formations à temps plein) et le résultat de la prise de contact avec le(s) responsable(s) de mention ou de parcours.

Le **DU « Propriété intellectuelle et Management de l'intelligence artificielle »** s'inscrit de manière complémentaire dans l'offre de formation existante de la Faculté des Sciences Économiques et de Gestion, en particulier au cœur de la mention « Management de l'innovation ».

Il ne se substitue pas aux formations juridiques en propriété intellectuelle, mais propose une approche résolument originale, transversale et opérationnelle, centrée sur l'analyse stratégique et son exploitation dans les processus de décision et d'innovation.

Ainsi, le DU se positionne clairement en complémentarité des formations existantes en propriété intellectuelle, notamment juridiques ou des formations en intelligence artificielle très techniques. Ils n'ont pas vocation à former des juristes ou des conseils en propriété industrielle, mais des professionnels capables de mobiliser la PI, l'IA et l'intelligence artificielle comme leviers d'analyse stratégique et de décision managériale.

Ce cursus de formation, qui n'a pas d'équivalent en offre de formation continue, a pour objectif d'acquérir une compréhension approfondie des technologies d'intelligence artificielle et de leurs implications juridiques, stratégiques et opérationnelles en matière de propriété intellectuelle, de gestion des données et de contractualisation.

La formation s'appuie sur des compétences académiques existantes au sein de la faculté, tout en mobilisant des intervenants professionnels et experts reconnus, et s'inscrit dans une logique de continuité et de passerelles avec les formations de niveau master proposées par l'Université de Strasbourg, en particulier au sein de la mention « Management de l'innovation ».

Enfin, étant proposé en formation continue afin de répondre à un réel besoin des entreprises dans le développement de compétences en lien avec l'information brevet et l'intelligence économique dans le champ de l'innovation, ce DU est adossé à la mention « Management de l'innovation » (FICHE RNCP N° RNCP35910) dont il permet de valider partiellement les blocs.

Focus sur le Croisement du DU « Propriété intellectuelle et Management de l'intelligence artificielle » et du Master Management de l'innovation RNCP N° RNCP35910

Le **Diplôme d'Université « Propriété intellectuelle et Management de l'intelligence artificielle » s'inscrit** dans une logique de complémentarité et de continuité avec la mention Management de l'innovation (RNCP 35910).

Sans viser une couverture exhaustive de l'ensemble des blocs de compétences du référentiel, le DU a été conçu pour mobiliser de manière ciblée et cohérente trois blocs particulièrement en lien avec ses objectifs pédagogiques et professionnels.

Le parcours contribue en premier lieu au bloc de compétences 2, en développant des savoirs hautement spécialisés à l'interface de l'intelligence artificielle, de la propriété intellectuelle, de la donnée et de la régulation. Les unités d'enseignement permettent aux apprenants d'acquérir une compréhension approfondie, critique et contextualisée de ces enjeux complexes, et de les mobiliser dans des situations professionnelles réelles.

Il s'articule également de manière structurante avec le bloc de compétences 5, en accompagnant les apprenants dans la construction d'une vision stratégique de l'innovation intégrant l'IA. L'analyse des écosystèmes, les arbitrages entre modèles d'innovation (open source, partenariats, M&A) et la prise en compte des dynamiques de marché et de gouvernance contribuent à renforcer les capacités de décision stratégique et de positionnement concurrentiel.

Enfin, le DU mobilise le bloc de compétences 7 à travers les unités dédiées au pilotage de projets IA et le projet tutoré. Les apprenants sont amenés à évaluer et hiérarchiser les risques, à définir des critères de succès, à contrôler les dispositifs de gouvernance et à formuler des recommandations d'amélioration, dans une logique de maîtrise et de sécurisation des projets innovants.

Le tableau de croisement présenté en annexe met en évidence, de manière synthétique et non exhaustive, les correspondances les plus saillantes entre les unités d'enseignement du DU et les compétences associées à ces trois blocs du RNCP 35910, au regard de la finalité du parcours et de son positionnement professionnalisant.

Appui sur la recherche et stratégie de la composante

Démontrez comment la formation est liée à la recherche de l'université et expliquez la stratégie de formation de la composante concernée.

Le **DU « Propriété intellectuelle et Management de l'intelligence artificielle »** s'inscrit en cohérence avec les travaux de recherche menés au sein du laboratoire BETA (Bureau d'Économie Théorique et Appliquée), dont les axes portent notamment sur l'économie de l'innovation, la stratégie, la décision, la valorisation des connaissances et les dynamiques d'écosystèmes.

Formations analogues et spécificités du projet

Fournissez une analyse des formations similaires existantes régionalement, nationalement et à l'international, en mettant en évidence les spécificités du projet qui le positionneront en force face à la concurrence.

Le **DU « Propriété intellectuelle et Management de l'IA »** ne vise pas à former des spécialistes du droit de l'intelligence artificielle, mais des professionnels capables de concevoir, sécuriser et piloter des projets IA complexes, en intégrant la propriété intellectuelle, la donnée, la réglementation et la stratégie d'entreprise dans une approche globale, opérationnelle et responsable, complémentaire des formations diplômantes de type master.

Le **DU « Propriété intellectuelle et Management de l'IA »** porté par l'IEEPI peut ainsi s'inscrire dans une logique strictement complémentaire du Master M2 « Artificial Intelligence, Digital Technologies and Intellectual Property » du CEIPI, délivré par ailleurs exclusivement en langue anglaise.

Les deux formations n'ont ni la même nature, ni la même finalité, ni les mêmes publics cibles.

Le Master du CEIPI est un diplôme national de niveau master, à dominante juridique et académique, visant la spécialisation approfondie sur les cadres juridiques de l'IA, des technologies numériques et de la propriété intellectuelle.

Le DU, quant à lui, relève d'une logique de formation continue professionnalisante et transversale, centrée sur la capacité à piloter, sécuriser et déployer des projets IA en contexte organisationnel réel, en intégrant la propriété intellectuelle comme levier de stratégie, de gouvernance, de négociation et de création de valeur.

Le DU vise à former des « chefs d'orchestre » capables :

- de faire dialoguer directions, métiers, data/tech, juristes et partenaires,
- de transformer des enjeux complexes (donnée, conformité, contrats, open source, risques, décisions) en projets opérationnels
- et désireux d'évoluer vers des fonctions de pilotage et de management de projets IA.

Soutien des entreprises partenaires (obligatoire pour les créations en alternance)

Si la formation implique des partenariats avec des entreprises, précisez le nombre et le type d'entreprises soutenant le projet.
Indiquer le nombre et les types d'entreprise en soutien du projet.
Mentionner les contacts avec les branches professionnelles concernées ou autres partenaires.
Joindre les lettres de soutien des organismes (annexe 7)

IV. Composante porteuse :

A. Composantes ou services (SFC, IDIP, …) associées : **Faculté des sciences économiques et de gestion**
Autre composante associée : SFC

B. Partenaires extérieurs / Centre de formation par l'apprentissage *

Décrivez les autres partenaires, privés ou publics (notamment les lycées), et les modalités du partenariat en particulier dans le cas où l'organisation du diplôme est déléguée à un organisme de formation (CFA ou FC le plus souvent). Dans ce cas, l'organisme doit être clairement identifié (Raison sociale, adresse, responsable ; Résumé des modalités de partenariat)
Renvoyer à un projet d'accord, obligatoire (annexe 8) – note : la DES propose des modèles et un accompagnement à l'établissement des accords pédagogiques avec des partenaires français (consultez cette page), la Direction des relations internationales avec des partenaires internationaux.

Le **DU « Propriété intellectuelle et Management de l'IA »** s'inscrit dans le cadre d'un partenariat structuré entre l'Université de Strasbourg, le SFC et l'Institut Européen Entreprise et Propriété Intellectuelle (IEEPI), organisme de formation spécialisé dans les champs de la propriété intellectuelle, de l'innovation et de l'analyse stratégique.

L'IEEPI est un partenaire historique de l'Université de Strasbourg, et plus particulièrement de la Faculté des Sciences Économiques et de Gestion (FSEG) et du Service de Formation Continue (SFC). À ce titre, il porte déjà, dans un cadre

conventionnel formalisé, deux master en formation continue : le Master SPII (Stratégie de Propriété Intellectuelle et Innovation) et le Master KTT (Knowledge and Technology Transfer).

Conformément à la convention de coopération et de contrôle pédagogique liant l'IEEPI, l'Université de Strasbourg et le Service de Formation Continue, l'IEEPI assurera la gestion opérationnelle, administrative, financière et logistique du **DU « Propriété intellectuelle et Management de l'IA »**. Cette organisation repose ainsi sur un cadre partenarial éprouvé et sécurisé, déjà déployé avec succès pour des diplômes universitaires en formation continue portés conjointement par l'IEEPI et l'Université de Strasbourg.

Par ailleurs, INRIA, déjà partenaire de l'IEEPI sur un autre cycle de formation, a accepté de s'engager comme partenaire de la mise en œuvre de ce nouveau parcours.
Ce partenariat constitue un gage essentiel de crédibilité scientifique, d'excellence académique et de pertinence technologique du DU. Institut national de référence en matière de recherche en sciences et technologies du numérique et en intelligence artificielle, INRIA apporte une expertise de haut niveau sur les enjeux contemporains de l'IA, tant sur le plan technique que sur les questions éthiques, sociétales et stratégiques.

Son implication permet d'ancrer le DU dans les avancées les plus récentes de la recherche, tout en favorisant une approche éclairée et responsable du management de l'IA, en articulation étroite avec les problématiques de propriété intellectuelle, de valorisation et de gouvernance des innovations.

V. Responsable de la formation pour l'Université de Strasbourg *

- Prénom NOM : Julien PENIN
- Titre : professeur des universités en sciences économiques, enseignant-chercheur
- Composante : Faculté des sciences économiques et de gestion
- Tél. :
- Courriel. : penin@unistra.fr

Note : la formation doit être portée par un personnel enseignant rattaché à titre principal et stable à l'université

VI. Conditions d'admission et public concerné *

A. Mode de recrutement / sélection *

Rappel : la sélection est possible à l'entrée en BUT, en M1, et dans le cadre des diplômes universitaires et des formations non diplômantes.
Indiquez les filières et les niveaux de formation constituant le bassin de recrutement de la formation. Détailler pour le 1e cycle les attendus et les éléments pris en compte pour l'examen des dossiers, et pour le 2e cycle, les prérequis, modalités d'admission et calendrier des admissions. Une attention particulière doit y être apportée en cas de formation en partenariat : les deux parties doivent s'accorder sur les modalités et le profil de recrutement. Pour les diplômes nationaux, ces éléments sont attendus dès octobre précédent la rentrée universitaire concernée.
Ces indications devront être en cohérence, pour les diplômes nationaux, avec les modalités proposées pour les plateformes nationales de recrutement.

Le public visé relève de la formation continue :

- Salariés d'entreprise d'un niveau d'encadrement type : Cadre, responsable de service, ingénieur, directeur, chef de projet, juriste, consultant... disposant de préférence d'une expérience professionnelle de trois ans minimum dans le milieu de la propriété intellectuelle ou de l'IA
- Salarié d'un niveau BAC + 3 à BAC + 5 (L3 / LP / BUT ou M2)
- Demandeur d'emploi ou salariés en reconversion disposant de préférence d'une expérience professionnelle de trois ans minimums.

La sélection se fera sur dossier de candidature suivi d'un entretien si besoin.

B. Effectifs

Effectif prévu dans le cadre de la Formation Continue :

L'effectif sera de 8 à 15 personnes avec un minimum de 8.

VII. Équipe pédagogique *

En application de l'article L613-2, al.2 du code de l'éducation, la liste des enseignants intervenants dans les diplômes d'université doit être publiée sur le site internet de l'établissement.

A. Enseignants universitaires

Nom et grade des enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs		Section CNU *(Le cas échéant)*	Composante ou établissement	Nombre d'heures assurées *(HETD)*
Prénom NOM	Grade			
Julien PENIN	MCF		FSEG	14h
Rémy GUICHARDAZ	MCF		FSEG	14h
Eric SCHENK	MCF		FSEG – Béta - CNRS	7h

Professionnels

Nom et fonction des professionnels	Entreprise ou organisme d'origine	Nombre d'heures assurées *(HETD)*
Frédéric Le Mauff	BIOMERIEUX	14h
Frédéric Pappalardo	Pappalardo Avocat	14h
Anne-Sophie Viard Cretat	TGS France	14h
Marie L'Hermite	MLH avocat SELARL	14h

VIII. Enseignements *

A. Respect du cadrage de l'offre de formation

Le Diplôme d'Université **« Propriété intellectuelle et Management de l'IA »** est conçu comme un parcours progressif, sécurisé et fortement professionnalisant, reposant sur une alternance structurée entre unités d'enseignement, ateliers pratiques et accompagnement tutoré, sur deux semestres.

Les unités d'enseignement UE1 à UE5 (70 heures de face-à-face pédagogique) sont déployées de manière séquencée. Chaque UE est immédiatement suivie, à distance, d'un atelier pratique d'une demi-journée, selon une logique d'intercession pédagogique. Cette alternance favorise la synergie entre les apports théoriques et leur mise en œuvre, en offrant aux participants des temps réguliers de consolidation, de clarification méthodologique et de mise en pratique.

Dès l'UE1, le projet tutoré est engagé. Chaque candidat prend soin de réfléchir au sujet sur lequel il souhaite travailler et le soumet en atelier. Chaque candidat travaille sur un cas réel ou réaliste, en lien avec son contexte professionnel ou un cas proposé. Le tutorat, d'un volume de 10 heures effectives par candidat, se déploie concrètement à partir de janvier de manière progressive, en articulation directe avec les UE et les ateliers. Il est assuré conjointement par des académiques et des professionnels, garantissant à la fois rigueur méthodologique, ancrage scientifique et pertinence opérationnelle.

Les ateliers pratiques intégrés dans l'UE6 (5 demi-journées de 4 heures, soit 20 heures) jouent un rôle central dans la dynamique du parcours. Ils permettent l'appropriation progressive des contenus abordés dans les unités d'enseignement, les échanges entre pairs et la confrontation des pratiques, l'ajustement continu des travaux individuels, la sécurisation méthodologique du projet tutoré à chaque étape clé (corpus, analyse, interprétation, livrables).

Au total, **le DU représente 100 heures de face à face pédagogique intégrant enseignements, ateliers et tutorat**.

Cette architecture garantit un rythme soutenable, compatible avec le rythme professionnel, une montée en compétences progressive et un haut niveau de sécurisation pédagogique, tout en laissant aux participants le temps nécessaire pour l'appropriation, l'expérimentation et la maturation des compétences.

UE	Coef.	Intitulé	Compétences attendues	Durée (heures)
UE1	3	**Fondamentaux et opportunités stratégiques des technologies d'IA**	1. Analyser les technologies d'IA et leurs usages dans une perspective stratégique 2. Intégrer la propriété intellectuelle dans les projets d'IA	14h
UE2	3	**Protection et réglementation de l'IA**	3. Maîtriser les enjeux juridiques et réglementaires liés à l'IA et aux données	14h
UE3	3	**Chaine de valeur de la donnée dans le management de l'IA**	4. Piloter la chaîne de valeur de la donnée dans un projet IA 5. Déployer des solutions d'IA en environnement sécurisé et conforme	14h
UE4	3	**Partenariats et contrats de co-développement des IA**	6. Structurer et négocier des partenariats et contrats de co-développement en IA	14h
UE5	3	**Enjeux stratégiques des écosystèmes d'IA**	7. Intégrer l'IA dans une stratégie d'innovation et de compétitivité 8. Aider à la décision stratégique en contexte IA	14h
UE6	9	**Gestion d'un projet de déploiement IA**	8. Qualifier et hiérarchiser les risques stratégiques et juridiques d'un projet IA 9. Construire la vision et les objectifs stratégiques de l'entreprise 10. Piloter un projet de déploiement de projet IA fondé sur la maitrise des facteurs clés de succès	30h

	Septembre				Octobre					Novembre				Décembre				Janvier					Février				Mars				Avril					Mai					Juin			
	S36	S37	S38	S39	S40	S41	S42	S43	S44	S45	S46	S47	S48	S49	S50	S51	S52	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9	S10	S11	S12	S13	S14	S15	S16	S17	S18	S19	S20	S21	S22	S23	S24	S25	S26	S27
UE					UE1					UE2				UE3							UE4							UE5																
Ateliers							A1					A2				A3							A4							A5													
Tutorat																																												
Examen final																																								E			
Soutenance																																									S		

Durée du cursus : 9 mois, intégrant un projet tutoré et des ateliers pratiques déployés tout au long de la formation, en articulation étroite avec les unités d'enseignement.

Volume horaire global en face-à-face pédagogique : 100 heures, dont environ 40 % en présentiel, afin de concilier exigence pédagogique et contraintes logistiques d'un public majoritairement salarié.

Volume d'enseignement académique et professionnel : 70 heures d'enseignements, réparties en 5 unités d'enseignement (UE1 à UE5) de 14 heures chacune.

Ateliers pratiques : 20 heures, organisées en 5 ateliers à distance d'une demi-journée (4 heures chacun), positionnés à la suite de chaque unité d'enseignement, dans une logique d'intercession pédagogique, d'échanges entre pairs et de consolidation méthodologique.

Projet tutoré :

- 10 heures de tutorat individualisé par candidat, réparties sur 5 mois (de janvier à mai)
- tutorat assuré conjointement par des académiques et des professionnels,
- au minimum un tiers des candidats bénéficiant d'un tuteur académique, garantissant rigueur méthodologique et adossement scientifique.

Répartition des intervenants :

- 35 heures assurées par des enseignants de l'Université,
- 55 heures assurées par des professionnels,
- soit un taux global de 38 % d'intervenants académiques, assurant un équilibre solide entre exigences universitaires et ancrage professionnel.

IX. Modalités d'évaluation des étudiants *

A. Axes principaux d'évaluation

L'évaluation des acquis repose sur plusieurs modalités complémentaires, garantissant à la fois la rigueur académique, la progressivité des apprentissages et la validation des compétences professionnelles.

Chaque unité d'enseignement (UE1 à UE5) est ainsi sanctionnée par un quiz d'une vingtaine de questions, permettant une rétroaction pédagogique immédiate, l'ancrage des contenus clés et l'identification précoce d'éventuelles difficultés, tant pour les apprenants que pour l'équipe pédagogique. Ces quiz constituent un outil de suivi et de consolidation des acquis tout au long du parcours.

En fin de formation, un examen final écrit permet d'évaluer, de manière transversale, la maîtrise des compétences mobilisées dans les UE1 à UE5. Cette épreuve vise à apprécier la capacité d'analyse, la rigueur méthodologique, la qualité de la synthèse et la pertinence des recommandations formulées.

Le parcours se conclut par la soutenance orale du projet tutoré.

Ce projet consiste en une étude appliquée portant sur un cas réel ou réaliste de projet d'intelligence artificielle, en lien direct avec les enseignements du DU. Le candidat est attendu sur la définition claire du sujet et de la problématique, l'analyse du contexte et des enjeux (stratégiques, techniques, juridiques et organisationnels), l'identification et la hiérarchisation des risques, ainsi que sur la formulation de recommandations structurées et argumentées en matière de pilotage du projet, de gouvernance de la donnée, de propriété intellectuelle et de conformité réglementaire.
La soutenance, réalisée devant un jury, permet d'évaluer la capacité du candidat à mobiliser de manière cohérente l'ensemble des compétences acquises, à adopter une posture professionnelle autonome et responsable, et à défendre ses choix et préconisations avec clarté et esprit critique.

Sont déclarés admis les étudiants ayant obtenu une moyenne à l'ensemble des domaines (UE) supérieure ou égale à 10 sur 20 et au moins 10 sur 20 à l'UE6. Lorsque le DU n'a pas été obtenu, les unités d'enseignement dans lesquelles la moyenne de 10 a été obtenue sont capitalisables.

Précisions sur le Jury : Un jury unique délivre les diplômes. Le Président de l'Université désigne, sur proposition du Doyen de la FSEG, les membres du jury pour l'obtention de ce DU.
Le jury comprend au moins un professionnel et le responsable pédagogique de la formation.
La délivrance du diplôme et la validation des unités d'enseignements sont prononcés après délibération du jury. Le jury se réunit à la fin de l'année universitaire pour examiner l'ensemble des propositions de notes des correcteurs et la moyenne obtenue en tenant compte des coefficients définis pour les différentes épreuves.

Le jury est souverain pour valider les notes proposées par les correcteurs et prononcer l'admission ou l'ajournement d'un candidat. Il peut modifier les notes à la hausse ou à la baisse. Lorsque la moyenne générale d'un étudiant, issue des propositions de notes des correcteurs, est proche de la valeur requise pour l'admission, le jury est habilité à modifier les notes pour permettre l'admission.

B. Approche par compétence

Votre formation développe-t-elle des spécificités en lien avec l'approche par compétence ? ex : bloc de compétences, limite à la compensation, épreuve de synthèse, démarche de portfolio, etc. L'IDIP (ingénierie pédagogique) et la DES (ingénierie juridique et technique) sont à votre disposition.

La formation est structurée par blocs de compétences et sera adossée à la mention Management de l'innovation - FICHE RNCP N°35910 portée par la FSEG.

X. Dispositifs de suivi de la qualité de la formation *

La tenue d'un conseil de perfectionnement annuel est obligatoire pour les diplômes nationaux.

Indiquez les dispositifs d'évaluation de la formation et d'évaluation des enseignements mis en place par ailleurs, ainsi que les éventuelles certifications qualité (Qualiopi, iso9001, certification ou démarche pilotée par le partenaire national / international, etc.).

La mise en œuvre de ce diplôme est cadrée par la certification ISO 9001 du Service Formation Continue de l'université et répond aux attendus du référentiel Qualiopi.

Cette formation est évaluée à travers un dispositif construit selon le modèle d'évaluation de l'efficacité des formations Kirkpatrick mis en place par le Service Formation Continue de l'université : un questionnaire est adressé aux stagiaires a minima en fin de parcours.

Ce dispositif permet :

- de mesurer la réaction des stagiaires : implication, pertinence, satisfaction
- de mesurer l'atteinte des objectifs de formation : connaissances, compétences, adhésion, confiance
- de prendre en compte et traiter les éventuels écarts en mettant en place les actions correctives adaptées.

Par ailleurs, la coordination du Diplôme d'Université **« Propriété intellectuelle et Management de l'IA »** est assurée par l'IEEPI, organisme de formation certifié ISO 9001 et Qualiopi, disposant à ce titre d'un système de management de la qualité intégré (SMQI) robuste, éprouvé et régulièrement audité.
Ce cadre garantit la maîtrise des processus pédagogiques, administratifs et financiers, ainsi que le suivi rigoureux des actions de formation, en conformité avec les exigences réglementaires et académiques.

Dans ce cadre, des audits internes annuels sont réalisés par Jean-Louis Michalak permettant d'assurer un haut niveau de contrôle, de traçabilité et d'amélioration continue des dispositifs déployés. Ce fonctionnement constitue pour la Faculté des Sciences Économiques et de Gestion (FSEG) un gage de fiabilité, de maîtrise des risques et de qualité dans l'organisation et le pilotage du diplôme.

Le pilotage « qualité » du DU est placé sous la responsabilité de Madame Anne GROUSELLE, Directrice générale de l'IEEPI et responsable qualité de l'institut, qui assure la coordination globale du dispositif, le suivi des indicateurs qualité, l'exploitation des retours des apprenants et la mise en œuvre des actions d'amélioration continue, en lien étroit avec les instances universitaires concernées.

Référent qualité : (Anne GROUSELLE, agrouselle@unistra.fr)

XI. Budget prévisionnel

Joindre la synthèse des coûts de la composante extraite d'Ametys (annexe 3)

Pour les diplômes d'université, retournez à la DES, chaque début avril, un bilan du fonctionnement de la formation en termes d'effectifs, en termes qualitatif et en termes budgétaires. A partir de ces éléments, une réflexion sur les perspectives de la formation est attendue : maintien, modification, évolution, suppression.

A. Financement à coût constant

***VIA SFC** : ne pas renseigner la rubrique*

HORS SFC : en cohérence avec la synthèse des coûts extraite d'Ametys (annexe 3), joindre le budget de la formation (annexe 4a. budget hors alternance ou 4b. budget alternance).

Si le financement repose, en partie ou totalement sur un partenaire extérieur, joindre le projet d'accord (annexe 8) établi avec lui ou la notification de subvention.

L'ouverture de la formation entraîne le doublement de certains groupes (ex : TD) / promotions : **non**
L'ouverture nécessitera un aménagement (locaux, matériel, équipement) : **non**
La composante dispose du potentiel enseignant nécessaire : **oui**
Nombre de personnels administratifs disponibles pour la gestion de la formation : **aucun > ressources de l'IEEPI**
En cas de création en alternance, nombre d'enseignants disponibles pour assurer le suivi des alternants (ETP) : **sans objet**

Pour explorer des possibilités de soutien à votre projet, consultez ce Portail formation.

B. Paramétrage des droits d'inscription

1. Droits de base du diplôme : [MASTER]

2. Droits spécifiques

Le DU (parcours complet) sera proposé au tarif de 5940€ par participant.

ANNEXE 1

Diplôme d'Université « Propriété intellectuelle et Management de l'IA »

Objectifs et macro-compétences par unités d'enseignement

DU Propriété intellectuelle et management de l'intelligence artificielle						
Unité d'enseignement		**Coef.**	**Objectifs**	**Macro-Compétences**	**Durée en heures**	**Modalités**
UE1	**Fondamentaux et opportunités stratégiques des technologies d'IA**	**3**	• Identifier les opportunités et les défis stratégiques liés à de l'IA et au cycle de vie des données. • Acquérir une compréhension approfondie des concepts de base de l'intelligence artificielle, y compris les différents types d'IA. • Apprendre les principes de fonctionnement techniques des algorithmes d'apprentissage et le vocabulaire associé. • Explorer les applications actuelles de l'IA dans divers secteurs (santé, finance, transport, etc.). • Identifier et comprendre les différentes sources de données disponibles pour l'entraînement des modèles d'IA	1. Analyser les technologies d'IA et leurs usages dans une perspective stratégique 2. Intégrer la propriété intellectuelle dans les projets d'IA	14	Présentiel
UE2	**Protection et réglementation de l'IA**	**3**	• Comprendre les enjeux de propriété intellectuelle liés aux données et aux modèles d'IA et identifier les types de créations qui peuvent être protégées • Appréhender les enjeux liés à la protection des logiciels et des algorithmes d'IA • Élaborer des stratégies pour protéger les droits de propriété intellectuelle dans les projets d'IA. • Apprendre les bases des réglementations telles que le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) , IA Act et leur application dans les projets d'IA.	3. Maîtriser les enjeux juridiques et réglementaires liés à l'IA et aux données	14	Visio
UE3	**Chaine de valeur de la donnée dans le management de l'IA**	**3**	• Identifier et comprendre les différentes sources de données disponibles pour l'entraînement des modèles d'IA. • Maîtriser les techniques de collecte, de nettoyage et de préparation des données pour l'analyse et l'apprentissage automatique. • Apprendre les meilleures pratiques pour assurer la confidentialité et la sécurité des données collectées et traitées. • Apprendre à identifier les risques juridiques potentiels associés aux projets d'IA, y compris les questions de conformité, de propriété intellectuelle et de responsabilité.	4. Piloter la chaîne de valeur de la donnée dans un projet IA 5. Déployer des solutions d'IA en environnement sécurisé et conforme	14	Présentiel
UE4	**Partenariats et contrats de co-développement des IA**	**3**	• Définir ce qu'est un contrat de co-développement en IA. • Identifier les différents types de partenariats possibles dans le domaine de l'IA. • Examiner les aspects juridiques des contrats de co-développement. • Comprendre les droits de propriété intellectuelle et les responsabilités des parties prenantes. • Identifier les risques potentiels associés aux partenariats en IA et mettre en place des stratégies pour les anticiper. • Apprendre les techniques de négociation spécifiques à ces contrats.	6. Structurer et négocier des partenariats et contrats de co-développement en IA	14	Visio
UE5	**Enjeux stratégiques des écosystèmes d'IA**	**3**	• Comprendre l'environnement stratégique d'innovation. • Comprendre les avantages et les défis des modèles d'IA open-source. • Explorer des exemples concrets d'utilisation de l'IA open-source pour innover. • Comprendre les étapes clés et les considérations stratégiques des opérations de M&A. • Développer des compétences pour adapter les stratégies d'entreprise en fonction des évolutions technologiques et du marché.	7. Intégrer l'IA dans une stratégie d'innovation et de compétitivité 8. Aider à la décision stratégique en contexte IA	14	Présentiel
UE6	**Ateliers de mise en pratique et Gestion d'un projet de déploiement IA**	**9**	Mettre en œuvre l'ensemble des compétences acquises au cours du parcours pour réaliser une étude complète de A à Z sur un cas réel, de déploiement de projet IA en identifiant les risques juridiques potentiels associés aux technologies d'IA, dans une posture professionnelle autonome et responsable	8. Qualifier et hiérarchiser les risques stratégiques et juridiques d'un projet IA 9. Construire la vision et les objectifs stratégiques de l'entreprise 10. Piloter un projet de déploiement de projet IA fondé sur la maitrise des facteurs clés de succès	30	Visio

ANNEXE 2
Référentiel du Diplôme d'Université « Propriété intellectuelle et Management de l'IA »
Macro et micro compétences

Le Diplôme d'Université **« Propriété intellectuelle et Management de l'IA »** a pour objectif de développer un socle cohérent et structuré de compétences professionnelles de haut niveau, mobilisables dans des contextes réels de conception, de déploiement et de pilotage de projets d'IA.

Ces compétences sont organisées autour de huit macro-compétences, couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur d'un projet d'intelligence artificielle – depuis l'analyse des technologies et des usages, la gestion et la valorisation des données, la maîtrise des cadres juridiques et réglementaires, jusqu'à la structuration des partenariats, l'intégration de l'IA dans la stratégie d'innovation et l'aide à la décision stratégique.

Macro-compétence 1
Analyser les technologies d'IA et leurs usages dans une perspective stratégique

Micro-compétences

- Qualifier les différents types d'IA et leurs niveaux de risque
- Comprendre les principes de fonctionnement des modèles (apprentissage, inférence, biais)
- Identifier les opportunités et limites d'usage de l'IA dans un contexte professionnel
- Traduire un discours technique IA en enjeux business et stratégiques

Macro-compétence 2
Intégrer la propriété intellectuelle dans les projets d'IA

Micro-compétences

- Identifier les actifs protégeables dans un projet IA (algorithmes, données, modèles, outputs)
- Choisir les outils de PI pertinents (brevets, droit d'auteur, secret, bases de données)
- Définir une stratégie de protection adaptée au cycle de vie de l'IA
- Anticiper les risques de non-protection ou de mauvaise protection

Macro-compétence 3
Maîtriser les enjeux juridiques et réglementaires liés à l'IA et aux données

Micro-compétences

- Appliquer les grands principes RGPD aux projets IA
- Comprendre les implications de l'IA Act selon les niveaux de risque
- Identifier les responsabilités juridiques liées au déploiement de solutions IA
- Sécuriser juridiquement les flux de données (collecte, traitement, transfert)

Macro-compétence 4
Piloter la chaîne de valeur de la donnée dans un projet IA

Micro-compétences

- Identifier les sources de données et leurs statuts juridiques
- Organiser la collecte, la préparation et la gouvernance des données
- Apprécier la valeur stratégique et économique des données
- Intégrer les enjeux de sécurité, confidentialité et souveraineté

Macro-compétence 5
Déployer des solutions d'IA en environnement sécurisé et conforme

Micro-compétences

- Comprendre les étapes du déploiement d'une IA chez un client
- Identifier les impacts juridiques liés à l'IaaS, au cloud et aux SLA
- Anticiper les risques opérationnels, contractuels et réputationnels
- Mettre en place des garde-fous contractuels et organisationnels

Macro-compétence 6
Structurer et négocier des partenariats et contrats de co-développement en IA

Micro-compétences

- Définir les rôles : créateur / utilisateur / contributeur
- Rédiger ou analyser les clauses clés (PI, données, responsabilités)
- Négocier un équilibre entre création de valeur et maîtrise des risques

Macro-compétence 7
Intégrer l'IA dans une stratégie d'innovation et de compétitivité

Micro-compétences

- Analyser un modèle d'affaires intégrant de l'IA
- Arbitrer entre exclusivité, ouverture, open source et communs
- Comprendre les dynamiques d'écosystèmes IA
- Positionner la PI comme levier stratégique au service d'une stratégie IA

Macro-compétence 8
Aider à la décision stratégique en contexte IA

Micro-compétences

- Qualifier et hiérarchiser les risques stratégiques et juridiques d'un projet IA
- Traduire des analyses techniques en recommandations décisionnelles
- Construire un plan d'actions PI / data / contractuel
- Argumenter auprès de décideurs non spécialistes

ANNEXE 3

Tableau de correspondance DU « Propriété intellectuelle et Management de l'IA » et du Master Management de l'innovation – RNCP 35910

DU Propriété Intellectuelle et Management de l'intelligence artificielle				MASTER Management de l'innovation - Fiche RNCP 35910										
				Bloc de compétences 2					Bloc de compétences 5			Bloc de compétences 7	
				Mobiliser et produire des savoirs hautement spécialisés					Elaborer une vision stratégique innovante			Mesurer et contrôler via des outils et méthodes de gestion de projets innovants	
Module / UE		Objectifs	Compétences	Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale	Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines	Résoudre des problèmes pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines	Apporter des contributions novatrices dans des contextes d'échanges de haut niveau et internationaux	Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes en respect des évolutions de la règlementation	Faire de la veille sur les évolutions de son environnement ou de l'éco-système et anticiper les transformations et innovations possibles en matière de produits, de process, d'organisation, de gouvernance, etc.	Piloter ou co-piloter la construction d'une vision stratégique de l'innovation, fixer des objectifs et donner du sens de façon à contribuer à la réalisation des objectifs stratégiques de l'entreprise	Fédérer et animer les acteurs internes et externes (gouvernance) dans un souci d'éthique afin de favoriser l'innovation par la collaboration et le développement des réseaux	Contrôler et mesurer la pertinence et la performance des outils de gestion et de pilotage de projet	Auditer, évaluer et analyser les risques associés aux processus d'innovation antérieurs, améliorer les processus
UE1	Fondamentaux et opportunités stratégiques des technologies d'IA	Comprendre les technologies d'intelligence artificielle, leurs usages, leurs limites et leurs implications stratégiques afin d'identifier opportunités et risques liés au cycle de vie des données	1. Analyser les technologies d'IA et leurs usages dans une perspective stratégique 2. Intégrer la propriété intellectuelle dans les projets d'IA	Appropriation structurée des concepts IA (types, usages, limites) + articulation IA/PI pour une lecture contextualisée et experte					Repérage d'opportunités/menaces IA ; lecture sectorielle et stratégique des usages ; anticipation des impacts sur activités et données				
UE2	Protection et réglementation de l'IA	Maîtriser les enjeux de propriété intellectuelle et de régulation applicables à l'IA afin de sécuriser juridiquement les projets et les actifs associés	3. Maîtriser les enjeux juridiques et réglementaires liés à l'IA et aux données		Analyse critique RGPD / IA Act ; identification des impacts et limites ; mise en perspective juridique et stratégique dans des contextes d'innovation								
UE3	Chaine de valeur de la donnée dans le management de l'IA	Piloter la chaîne de valeur de la donnée dans un projet IA en intégrant les exigences de qualité, de sécurité, de conformité et de gestion des risques	4. Piloter la chaîne de valeur de la donnée dans un projet IA 5. Déployer des solutions d'IA en environnement sécurisé et conforme			Croisement data / sécurité / conformité / PI pour proposer des choix de gouvernance et de sécurisation des données adaptés						Définition de critères de succès ; suivi des risques ; choix d'indicateurs et de dispositifs de contrôle (conformité, sécurité, contractualisation)	Identification des risques data/IA (conformité, sécurité, PI, responsabilité) ; mise en place de garde-fous de gouvernance
UE4	Partenariats et contrats de co-développement des IA	Structurer, sécuriser et négocier des partenariats et contrats de co-développement en IA en maîtrisant les enjeux juridiques, stratégiques et de gouvernance	6. Structurer et négocier des partenariats et contrats de co-développement en IA			Arbitrages contractuels PI/données/responsabilités ; construction d'équilibres de co-développement en contexte complexe					Logiques de gouvernance de projets IA ; coordination des parties prenantes ; négociation et alignement des intérêts		
UE5	Enjeux stratégiques des écosystèmes d'IA	Analyser les écosystèmes d'innovation en IA afin d'arbitrer entre différents modèles et d'adapter la stratégie d'entreprise aux évolutions technologiques et de marché	7. Intégrer l'IA dans une stratégie d'innovation et de compétitivité 8. Aider à la décision stratégique en contexte IA							Arbitrages open source/exclusivité, dynamique d'écosystèmes, M&A ; positionnement IA/PI dans une stratégie d'innovation			
UE6	Ateliers de mise en pratique et Gestion d'un projet de déploiement IA	Mobiliser l'ensemble des compétences acquises pour piloter un projet IA de bout en bout sur un cas réel, en identifiant les risques et en formulant des recommandations opérationnelles et stratégiques	8. Qualifier et hiérarchiser les risques stratégiques et juridiques d'un projet IA 9. Construire la vision et les objectifs stratégiques de l'entreprise 10. Piloter un projet de déploiement de projet IA fondé sur la maitrise des facteurs clés de succès				Étude appliquée sur cas réel ; recommandations structurées et défendables devant jury (analyse intégrée et contextualisée)			Formalisation d'une trajectoire projet (objectifs, critères de succès, arbitrages) ; traduction en plan d'action stratégique			Retour critique sur la chaîne projet ; recommandations d'amélioration (process, gouvernance de la donnée, clauses, conformité) issues d'un cas complet A à Z

Propriété intellectuelle et Management de l'intelligence artificielle (SFC)

DU Propriété intellectuelle et Management de l'intelligence artificielle (MLGAZ6ZV)

Code	Code Apogée		Nature	ECTS	Part.	CM	TD	CI	Année porteuse
MLGB2RCP		Fondamentaux et opportunités stratégiques des technologies d'IA	UE			14			DU Propriété intellectuelle et Management de l'intelligence artificielle (MLGAZ6ZV)
MLGB32RA		Protection et réglementation de l'IA	UE			14			DU Propriété intellectuelle et Management de l'intelligence artificielle (MLGAZ6ZV)
MLGB3C6D		Chaine de valeur de la donnée dans le management de l'IA	UE			14			DU Propriété intellectuelle et Management de l'intelligence artificielle (MLGAZ6ZV)
MLGB3M4E		Partenariats et contrats de co-développement des IA	UE			14			DU Propriété intellectuelle et Management de l'intelligence artificielle (MLGAZ6ZV)
MLGB3XT7		Enjeux stratégiques des écosystèmes d'IA	UE			14			DU Propriété intellectuelle et Management de l'intelligence artificielle (MLGAZ6ZV)
MLGB4BBI		Ateliers de mise en pratique et Gestion d'un projet de déploiement IA	UE			30			DU Propriété intellectuelle et Management de l'intelligence artificielle (MLGAZ6ZV)

Faculté des sciences économiques et de gestion
Université de Strasbourg

Conseil de Faculté du 30 mars 2026

Point 4.1.b. : Création de deux diplômes d'Université à compter de 2026/2027

Il est proposé aux membres du conseil de Faculté de se prononcer sur la création de diplômes d'Université pour 2026/2027.

Il s'agit de 2 diplôme d'université en formation continue, co-gérés par la FSEG et l'IEEPI sous la co-responsabilité de Julien Pénin et Anne Grouselle :

- Diplôme d'Université Analyse Brevet et Intelligence économique (ABIE)
- Diplôme d'Université Propriété Intellectuelle et Management de l'IA (PIMIA)

Vous trouverez en annexes les dossiers de demande de création de ces DU.